


**COLLÈGE DE  
BOIS-DE-BOULOGNE**
**Procès-verbal de la 392<sup>e</sup> assemblée régulière du conseil d'administration du Collège de Bois-de-Boulogne, tenue le mercredi 12 novembre 2025, à 18 h 30, en présentiel**


---

1. Ouverture de l'assemblée, constatation du quorum, mot de bienvenue aux nouveaux membres et remerciements aux membres sortants.

Ouverture de l'assemblée et constatation du quorum par le président d'assemblée à 18 h 32. Le président souhaite la bienvenue aux nouvelles et nouveaux membres : M. Brahim Kriaa, membre issu du personnel de soutien du Collège, Mme Zineb Bourjila, membre élue parmi les parents des étudiantes et des étudiants du Collège et Mme Laeticia Taoutel, membre étudiante désignée parmi les étudiantes et les étudiants du secteur préuniversitaire.

Alors que la Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel prévoit deux membres élus parmi les parents d'étudiantes et d'étudiants du Collège, le président indique qu'une seule personne a été élue lors du dernier processus. Par conséquent, Mme Silvia Sivec demeure en poste jusqu'à son remplacement. Il la remercie d'avoir accepté.

|                       |                |  |
|-----------------------|----------------|--|
| Membres présents :    | Mmes           | Véronique Bois<br>Gabrielle Lamothe<br>Pascale Sirard, DG<br>Silvia Sivec<br>Zineb Bourijla<br>Sophie Lorrain<br>Rukmini Canape-Brunet<br>Chantal Provost, dir. DÉ |
|                       | MM.            | Houssam Alaouie<br>Dhafer Ben-Khedher<br>Sylvain Larocque, président<br>Stéphane Lévesque<br>Gabriel Paradis<br>Brahim Kriaa                                       |
| Membres absents :     | Mmes           | Laeticia Taoutel<br>Nisrin Al Yahya<br>Joëlle Lachapelle<br>Elianne Rochefort  |
| Invités :             | Mmes           | Hélène Gingras, dir. DSA<br>Christianne Kaddis, dir. DRH<br>Eliane Araj, dir. adj. DSA   |
|                       | MM.            | Guillaume D'amours, dir. DVÉRE<br>Laurent Bédard, dir. DRITN<br>Simon Delamarre, dir. DFCSAE   |
| Observateurs :        | Mme            | Johanne Vincent, adjointe DG   |
|                       | M.             | Jean-Patrick Bernard, dir. adj. DRITN  |
| Secrétaire générale : | M <sup>e</sup> | Josiane Landry   |

2. Adoption de l'ordre du jour courant et de l'ordre du jour de consentement

1. Ouverture de l'assemblée, constatation du quorum
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption des résolutions en bloc de l'ordre du jour de consentement
  - 3.1 Procès-verbal de la 391<sup>e</sup> assemblée régulière du conseil d'administration du 1<sup>er</sup> octobre 2025 – *Adoption*
  - 3.2 Affaires découlant du procès-verbal de la 391<sup>e</sup> assemblée régulière du conseil d'administration du 1<sup>er</sup> octobre 2025
  - 3.3 Dépôt du procès-verbal de la 491<sup>e</sup> réunion régulière du comité exécutif du 22 septembre 2025
  - 3.4 Procès-verbal du scrutin en vue de la désignation d'une personne membre du personnel de soutien au conseil d'administration, tenu le 13 octobre 2025 (DOC.,CA,392<sup>e</sup>,2025,2634)
  - 3.5 Rapport d'élection à la suite de l'avis d'assemblée et de scrutin pour la désignation au conseil d'administration d'un membre issu du groupe de parents (DOC.,CA,392<sup>e</sup>,2025,2635)
  - 3.6 Reddition de comptes sur la délégation de pouvoirs du conseil d'administration au comité exécutif pour l'approbation de transactions financières (DOC.,CA,392<sup>e</sup>,2025,2636)
  - 3.7 Demande de licence de tirage auprès de la Régie des alcools, des courses et des jeux - Activité de financement pour le programme sportif Cavaliers – *Adoption*
  - 3.8 Octroi d'un mandat d'achat au Centre d'acquisitions gouvernementales pour l'acquisition d'équipements informatiques – *Adoption*
  - 3.9 Octroi de contrat de service d'entretien en plomberie de bâtiment - projet S25-13 – *Adoption*
  - 3.10 Octroi de contrat pour l'acquisition de mobiliers pour les locaux situés au 575-577, boulevard Henri-Bourassa Est à Montréal - projet S25-18 – *Adoption*
  - 3.11 Octroi de contrat pour l'installation de caméras et de contrôles des accès - projet S25-10 – *Adoption*
  - 3.12 Octroi de contrat pour le remplacement de chaudières au pavillon Saint-Paul - projet S25-15 – *Adoption*
  - 3.13 Rapport annuel 2024-2025 (DOC.,CA,392<sup>e</sup>,2025,2637) – *Adoption*
  - 3.14 Renouvellement du bail pour un (1) an des locaux situés au 1575, boulevard Henri-Bourassa Ouest à Montréal (2026-2027) – *Adoption*
  - 3.15 Modifications à la Politique d'évaluation du personnel hors cadre (DOC.,CA,392<sup>e</sup>,2025,2638) – *Adoption*
4. Point de décision
  - 4.1 Rapport financier annuel 2024-2025
    - 4.1.1 Recommandation du comité d'audit sur le rapport de vérification 2024-2025
    - 4.1.2 Recommandation du comité d'audit sur le rapport financier annuel 2024-2025
    - 4.1.3 Recommandation du comité d'audit sur l'audit des données ÉNERCÉGEP 2024-2025
    - 4.1.4 Rapport financier annuel 2024-2025 (DOC.,CA,392<sup>e</sup>,2025,2639) – *Adoption*
  - 4.2 CCTTia JACOB

- 4.2.1 Plan décennal des investissements d'infrastructures de recherche des collèges 2026-2036 (DOC.,CA,392<sup>e</sup>,2025,2640) – *Adoption*
- 4.3 CCTTia JACOB B
  - 4.3.1 Rapport annuel du plan de travail 2024-2025 (DOC.,CA,392<sup>e</sup>,2025,2641) – *Adoption*
  - 4.3.2 États financiers annuels 2024-2025 (DOC.,CA,392<sup>e</sup>,2025,2642) – *Adoption*
  - 4.3.3 Plan de travail et budget annuel 2025-2026 (DOC.,CA,392<sup>e</sup>,2025,2643) – *Adoption*
- 4.4 Octroi de contrat pour l'acquisition d'une solution logicielle pour l'évaluation de l'enseignement - projet S25-16 – *Adoption*
- 5. Points d'information
  - 5.1 Rapport de la présidence du conseil
  - 5.2 Rapport de la direction générale
  - 5.3 Rapport de la direction des études
  - 5.4 Rapport de la direction de la formation continue et des services aux entreprises
- 6. Processus de renouvellement de mandat de la direction générale (**huis clos**)
  - 6.1 Renouvellement de mandat de la direction générale – *Adoption*
- 7. Séance de huis clos – discussion des membres du conseil sans la présence des gestionnaires et des hors-cadre
- 8. Clôture

Le président indique le retrait du point 3.10 à l'ordre du jour proposé. La numérotation est ajustée en conséquence.

Sur proposition de Gabriel Paradis, appuyée par Silvia Sivec, il est résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour tel que modifié.

### 3. Adoption des résolutions en bloc de l'ordre du jour de consentement

Sur proposition de Houssam Alaouie, appuyée par Rukmini Canape-Brunet, il est résolu à l'unanimité d'adopter les résolutions prévues à l'ordre du jour de consentement.

- 3.1 Procès-verbal de la 391<sup>e</sup> assemblée régulière du conseil d'administration du 1<sup>er</sup> octobre 2025 – *Adoption*

Aucun commentaire de la part des membres.

- 3.2 Affaires découlant du procès-verbal de la 391<sup>e</sup> assemblée régulière du conseil d'administration du 1<sup>er</sup> octobre 2025

Aucun commentaire de la part des membres.

- 3.3 Dépôt du procès-verbal de la 491<sup>e</sup> réunion régulière du comité exécutif du 22 septembre 2025

Aucun commentaire de la part des membres.

- 3.4 Procès-verbal du scrutin en vue de la désignation d'une personne membre du personnel de soutien au conseil d'administration, tenu le 13 octobre 2025 (DOC.,CA,392<sup>e</sup>,2025,2634)

Aucun commentaire de la part des membres.

- 3.5 Rapport d'élection à la suite de l'avis d'assemblée et de scrutin pour la désignation au conseil d'administration d'un membre issu du groupe de parents (DOC.,CA,392<sup>e</sup>,2025,2635)

Aucun commentaire de la part des membres.

- 3.6 Reddition de comptes sur la délégation de pouvoirs du conseil d'administration au comité exécutif pour l'approbation de transactions financières (DOC.,CA,392<sup>e</sup>,2025,2636)

Aucun commentaire de la part des membres.

- 3.7 Demande de licence de tirage auprès de la Régie des alcools, des courses et des jeux - Activité de financement pour le programme sportif Cavaliers – *Adoption*

Aucun commentaire de la part des membres.

---

**Résolution n° 3755**                      **Demande de licence de tirage auprès de la Régie des alcools, des courses et des jeux - Activité de financement pour le programme sportif Cavaliers**

Attendu                      la nécessité pour le Collège d'effectuer des activités de financement afin d'offrir une programmation à la hauteur des attentes des étudiantes-athlètes et étudiants-athlètes;

Attendu que                      dans cette optique, le Collège désire effectuer un tirage auprès de l'ensemble de sa communauté le 14 février 2026;

Attendu que                      selon la Loi sur les loteries, les concours publicitaires et les appareils d'amusement (R.L.R.Q. c. L-6), le Collège doit être titulaire d'une licence pour procéder à un tel tirage;

Attendu que                      le Guide - demande de licence de tirage pour un organisme prévoit que la Régie des alcools, des



- Attendu la nécessité d'octroyer un mandat de négociation au CAG dès le 26 janvier 2026;
- Attendu les dispositions sur la Politique d'achat relative aux contrats d'approvisionnement, de services et de travaux de construction du Collège et de la Loi sur les contrats des organismes publics;
- Attendu que selon les seuils d'approbation financière prévus au Règlement n°20 sur la gestion financière, le conseil d'administration doit autoriser tout achat de plus de 200 000 \$;
- Attendu que l'estimation pour l'acquisition concernées s'élève à un montant pouvant atteindre trois millions trois cent quatre-vingt-quatre-mille dollars (3 384 000 \$), avant taxes;
- Attendu que le financement de ces acquisitions sera prévu aux budgets d'investissement proposés pour les cinq années financières couvertes par ce mandat, soit de 2026-2027 à 2030-2031;
- Attendu la recommandation favorable de la Direction des ressources informationnelles et des technologies numériques;

Sur proposition de Houssam Alaouie, appuyée par Rukmini Canape-Brunet, il est résolu à l'unanimité,

---

**d'autoriser le Collège à déposer un mandat au CAG pour l'acquisition d'équipements informatiques (ordinateurs, portables, moniteurs, tablettes et accessoires);**

**d'autoriser le Collège à procéder à l'acquisition de ces équipements pour un montant total estimé pouvant atteindre trois millions trois cent quatre-vingt-quatre-mille dollars (3 384 000\$) avant taxes;**

**d'autoriser la Direction générale et la Direction des ressources informationnelles et des technologies numériques à faire toute chose nécessaire et signer tout document ou contrat requis pour fins de mise en œuvre de la présente résolution.**

---

ADOPTÉE  
CA,392<sup>e</sup>,2025-11-12

Aucun commentaire de la part des membres.

---

**Résolution n° 3757**

**Octroi de contrat de service  
d'entretien en plomberie de bâtiment –  
projet S25-13**

- Attendu que le Collège nécessite les services d'un plombier pour les travaux d'entretien en plomberie de bâtiment;
- Attendu que le Collège a procédé à l'ouverture d'un appel d'offres public sur la base du prix le plus bas, le 21 octobre 2025;
- Attendu que le contrat est d'une durée de 19 mois avec possibilité de renouvellement pour deux années subséquentes;
- Attendu que selon les seuils d'approbation financière prévus au Règlement n°20 sur la gestion financière, le conseil d'administration doit autoriser tout achat de plus de 200 000 \$;
- Attendu que le financement de ce contrat sera prévu au budget de fonctionnement pour les années financières 2025-2026, 2026-2027, 2027-2028 et 2028-2029;
- Attendu la recommandation de la Direction des services administratifs;

Sur proposition de Houssam Alaouie, appuyée par Rukmini Canape-Brunet, il est résolu à l'unanimité,

---

**d'octroyer le contrat, d'une durée de 19 mois avec possibilité de renouvellement pour deux années subséquentes, à l'entreprise AV-TECH INC., pour les services d'entretien en plomberie de bâtiment, dans le cadre de l'appel d'offres n°S25-13, pour un montant total de 245 039,98 \$ excluant les taxes.**

---

ADOPTÉE  
CA,392°,2025-11-12

3.10 Octroi de contrat pour l'installation de caméras et de contrôles des accès - projet S25-10 – *Adoption*

Aucun commentaire de la part des membres.

---

**Résolution n° 3759                      Octroi de contrat pour l'installation de  
caméras et de contrôles des accès  
projet S25-10**

- Attendu que                      le besoin de remplacer le système de caméras actuels du Collège ainsi que de se doter d'un mécanisme de contrôle des accès;
- Attendu que                      le Collège a procédé à l'ouverture d'un appel d'offres public sur la base du prix le plus bas, le 4 novembre 2025;
- Attendu que                      le contrat est d'une durée de cinq années;
- Attendu que                      selon les seuils d'approbation financière prévus au Règlement n°20 sur la gestion financière, le conseil d'administration doit autoriser toute transaction de plus de 200 000 \$;
- Attendu que                      le financement de ce contrat sera prévu aux budgets de fonctionnement et d'investissement pour les années financières 2025-2026, 2026-2027, 2027-2028, 2028-2029 et 2029-2030;
- Attendu                              la recommandation de la Direction des services administratifs.

Sur proposition de Houssam Alaouie, appuyée par Rukmini Canape-Brunet il est résolu à l'unanimité,

---

**d'octroyer le contrat à l'entreprise SECURMAX SYSTEMES INTEGRES DE SECURITE INC., pour l'installation de caméras et de contrôles des accès, dans le cadre de l'appel d'offres n°S25-10, pour un montant total de 584 124,03 \$ excluant les taxes.**

---

ADOPTÉE  
CA,392°,2025-11-12

3.11 Octroi de contrat pour le remplacement de chaudières au pavillon Saint-Paul - projet S25-15 – *Adoption*

Aucun commentaire de la part des membres.

---

**Résolution n° 3760**

**Octroi de contrat pour le  
remplacement d'une chaudière au  
pavillon Saint-Paul  
projet S25-15**

Attendu la nécessité de remplacer une des chaudières servant au chauffage du pavillon Saint-Paul;

Attendu que le Collège a procédé à l'ouverture d'un appel d'offres public sur la base du prix le plus bas, le 11 novembre 2025;

Attendu que selon les seuils d'approbation financière prévus au Règlement n°20 sur la gestion financière, le conseil d'administration doit autoriser tout achat de plus de 200 000 \$;

Attendu la recommandation des professionnels de la firme Tétra Tech d'octroyer le contrat à Névé Réfrigération;

Attendu que le financement de ce contrat est prévu au budget d'investissement pour l'année financière 2025-2026;

Attendu la recommandation de la Direction des services administratifs.

Sur proposition de Houssam Alaouie., appuyée par Rukmini Canape-Brunet , il est résolu à l'unanimité,

---

**d'octroyer le contrat à l'entreprise Névé Réfrigération, pour le remplacement d'une chaudière au pavillon Saint-Paul, dans le cadre de l'appel d'offres n°S25-15, pour un montant total de 278 200,00 \$, excluant les taxes.**

---

ADOPTÉE  
CA,392°,2025-11-12

3.12 Rapport annuel 2024-2025 (DOC.,CA,392<sup>e</sup>,2025,2637) – *Adoption*

Aucun commentaire de la part des membres.

---

**Résolution n° 3761**

**Rapport annuel 2024-2025**

Attendu que selon l'article 27.1 de la Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel, le Collège doit faire un rapport annuel de ses activités à la ministre responsable de l'application de cette Loi;

Attendu que ce rapport doit faire état des résultats obtenus en regard des objectifs fixés dans le plan stratégique;

Sur proposition de Houssam Alaouie, appuyée par Rukmini Canape-Brunet, il est résolu à l'unanimité,

---

**d'adopter le rapport annuel 2024-2025 du Collège, tel qu'il paraît au document DOC.,CA,392<sup>e</sup>,2025,2637, et de le transmettre à la ministre de l'Enseignement supérieur, tel que prévu à la Loi.**

---

ADOPTÉE  
CA,392<sup>e</sup>,2025-11-12

3.13 Renouvellement du bail pour un (1) an des locaux situés au 1575, boulevard Henri-Bourassa Ouest à Montréal (2026-2027) – *Adoption*

Aucun commentaire de la part des membres.

---

**Résolution n° 3762**

**Renouvellement du bail pour un (1) an des locaux situés au 1575, boulevard Henri-Bourassa Ouest, à Montréal (2026-2027)**

Attendu que la Direction de la formation continue et des services aux entreprises (DFCSAE) occupe depuis 2009 des locaux dans l'immeuble situé au 1575, boulevard Henri-Bourassa Ouest, à Montréal;

- Attendu que la superficie des locaux occupés a augmenté au fil des ans et que le bail actuel prévoit une superficie approximative de vingt-deux mille neuf cent soixante-douze (22 972) pieds carrés au troisième et sixième étage de l'immeuble;
- Attendu que le bail actuel d'une durée de cinq (5) ans a débuté le 1<sup>er</sup> septembre 2020 et se terminait le 31 août 2025;
- Attendu que le bail prévoit cinq (5) options de renouvellement permettant au locataire de renouveler le bail pour des périodes additionnelles et consécutives d'une durée d'un (1) an chacune;
- Attendu qu' une première option a déjà été autorisée par le conseil le 19 février 2025 (résolution n°3699), afin de renouveler le bail jusqu'au 30 août 2026;
- Attendu la nécessité pour le Collège de poursuivre ses activités dans les locaux loués au 1575, boulevard Henri-Bourassa Ouest, afin de relocaliser certaines activités d'enseignement de la formation continue et de l'enseignement régulier, en raison du projet de réfection des murs-rideaux au pavillon Ignace-Bourget;
- Attendu la recommandation de la Régie de direction;

Sur proposition de Houssam Alaouie, appuyée par Rukmini Canape-Brunet, il est résolu à l'unanimité,

---

**d'autoriser le renouvellement du bail des locaux loués au 1575, boulevard Henri-Bourassa Ouest à Montréal, pour une période additionnelle d'un (1) an, soit jusqu'au 31 août 2027;**

**d'autoriser la Direction générale du Collège de Bois-de-Boulogne à poser tout geste et à signer tout document pour ce renouvellement de bail et aux fins de mettre en œuvre la présente résolution.**

---

ADOPTÉE  
CA,392<sup>e</sup>,2025-11-12

3.14 Modifications à la Politique d'évaluation du personnel hors cadre (DOC.,CA,392<sup>e</sup>,2025,2638) – *Adoption*

Aucun commentaire de la part des membres.

---

**Résolution n° 3763**

**Modifications à la Politique  
d'évaluation du personnel  
hors cadre**

Attendu que la Politique d'évaluation du personnel hors cadre (la Politique) adoptée par le conseil lors de sa 349<sup>e</sup> assemblée, le 27 octobre 2020 et modifiée le 26 janvier 2021 (résolution n°3340) et le 21 avril 2021 (résolution n°3379);

Attendu que la Politique doit faire l'objet de modifications afin de lui donner la forme et le contenu standardisés des politiques et règlements du Collège (ajouts d'articles notamment pour en préciser le champ d'application, les rôles et responsabilités des personnes et instances impliquées);

Attendu que la Politique a également fait l'objet de modifications afin de préciser la composition du comité d'évaluation de la direction générale et de prévoir que l'évaluation de la direction des études est confiée à un comité plutôt qu'à la direction générale seulement;

Attendu que certaines précisions ont également été ajoutées à la Politique afin d'en clarifier les processus d'évaluation prévus, notamment par l'ajout d'un article sur la confidentialité (art.9);

Attendu la recommandation de la Régie de direction;

Sur proposition de Houssam Alaouie, appuyée par Rukmini Canape-Brunet, il est résolu à l'unanimité,

---

**d'adopter la Politique d'évaluation du personnel hors cadre modifiée, telle qu'elle paraît au DOC.,CA,392<sup>e</sup>,2025,2638.**

---

ADOPTÉE  
CA,392<sup>e</sup>,2025-11-12

#### 4. Point de décision

##### 4.1 Rapport financier annuel 2024-2025

4.1.1 Recommandation du comité d'audit sur le rapport de vérification 2024-2025

4.1.2 Recommandation du comité d'audit sur le rapport financier annuel 2024-2025

4.1.3 Recommandation du comité d'audit sur l'audit des données ÉNERCÉGEP 2024-2025

4.1.4 Rapport financier annuel 2024-2025 (DOC.,CA,392<sup>e</sup>,2025,2639) – *Adoption*

Mme Eliane Araj, directrice adjointe à la Direction des services administratifs, responsable du Service des ressources financières, présente le rapport financier annuel. Les membres ont l'occasion de poser leurs questions et de présenter leurs observations. Mmes Hélène Gingras, directrice des services administratifs, et Pascale Sirard, directrice générale, précisent certains éléments au bénéfice des membres.

Un membre soulève une coquille dans le document présenté. Le document sera corrigé et transmis de nouveaux aux membres.

M. Alaouie rappelle aux membres qu'il y a toujours de la place au sein du comité d'audit et invite les autres membres à se joindre à eux.

Mme Gingras informe les membres que le gouvernement du Québec a retiré les investissements du rapport financier annuel. Par conséquent, ces informations seront présentées aux membres du comité d'audit en décembre et au Conseil d'administration en février.

---

#### Résolution n° 3764

#### Rapport financier annuel 2024-2025

|             |  |
|-------------|--|
| Attendu qu' | en vertu du mandat confié à l'auditeur indépendant par le ministère de l'Enseignement supérieur (MES) et en vertu de l'article 26.3 de la Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel, l'auditeur indépendant doit donner son opinion sur différents aspects de la gestion financière du Collège; |
| Attendu que | la firme Mallette a réalisé l'audit du rapport financier 2024-2025 du Collège et a donné son opinion tel que requis par le MES;  |

Attendu que selon l'auditeur indépendant, le rapport financier annuel donne, dans tous ses aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Collège de Bois-de-Boulogne au 30 juin 2025 ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public;

Attendu que le comité d'audit a procédé à un examen approfondi des documents suivants :

- le rapport financier annuel au 30 juin 2025, incluant les notes complémentaires;
- le rapport de l'auditeur indépendant et le fichier « 2024-2025 EnerCÉGEP »;

Attendu la recommandation du comité d'audit;

Sur proposition de Pascale Sirard, appuyée par Sylvain Larocque, il est résolu à l'unanimité,

---

**d'adopter pour l'exercice financier annuel 2024-2025 :**

- **le rapport financier annuel au 30 juin 2025, incluant les notes complémentaires;**
- **les résultats d'application des procédures d'audit spécifiées portant sur les données compilées au fichier « 2024-2025 EnerCÉGEP ».**

---

ADOPTÉE  
CA,392<sup>e</sup>,2025-11-12

M. Sylvain Larocque, président, souligne la première présence de Mme Chantal Provost à titre de directrice des études. Elle présente ce point en vertu de ses fonctions de directrice du CCTTia JACOB, poste qu'elle occupera jusqu'à ce qu'une nouvelle direction soit nommée.

#### 4.2 CCTTia JACOB

4.2.1 Plan décennal des investissements d'infrastructures de recherche des collèges 2026-2036 (DOC.,CA,392<sup>e</sup>,2025,2640) – *Adoption*

---

**Résolution n° 3765**

**Plan décennal des investissements  
d'infrastructures de recherche des collèges  
2026-2036**

- Attendu que le 15 juin 2018, le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur a accordé au Collège de Bois-de-Boulogne et au Cégep John Abbott (les cégeps) le mandat de créer un centre collégial de transfert de technologie (CCTT) en intelligence artificielle;
- Attendu que les cégeps ont procédé à un changement de gouvernance du CCTT, effectif en date du 1<sup>er</sup> juillet 2024, et ont procédé à l'intégration de celui-ci au cégep fiduciaire;
- Attendu que depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2024, les cégeps ont confié la gestion du CCTT à la direction du Bureau de la recherche et de l'innovation du Collège de Bois-de-Boulogne;
- Attendu que le Collège et le CCTT souhaitent transmettre au ministère de l'Économie et de l'Innovation (MÉI), un projet de Plan décennal des investissements d'infrastructures de recherche des collèges 2026-2036 (PDIR) dans le cadre du volet 4 du Programme de soutien aux organismes de recherche et d'innovation qui est mis à jour annuellement;
- Attendu que le PDIR prévoit un projet visant la Poursuite et le maintien des infrastructures de Calcul depuis Force.ia, lequel doit faire l'objet d'une demande de co-financement Ministère-FCI, dont le coût est estimé à quatre million quatre cent cinquante-neuf mille dollars (4 459 000\$), sur la base d'une planification de dix (10) ans;
- Attendu que les projets des CCTT doivent être transmis par leur cégep fiduciaire;

Sur proposition de Sophie Lorrain, appuyée par Stéphane Lévesque, il est résolu à l'unanimité,

---

**d'approuver le Plan décennal des investissements d'infrastructures de recherche des collèges 2026-2036, tel qu'il paraît au document DOC.,CA,392°,2025,2640;**

**d'autoriser la direction générale du Collège de Bois-de-Boulogne à signer le Plan décennal des investissements d'infrastructures de recherche des collèges 2026-2036, et toute documentation pertinente pour sa transmission au ministère de l'Économie et de l'Innovation.**

---

ADOPTÉE  
CA,392<sup>e</sup>,2025-11-12

#### 4.3 CCTTia JACOB

##### 4.3.1 Rapport annuel du plan de travail 2024-2025 (DOC.,CA,392<sup>e</sup>,2025,2641) - *Adoption*

Mme Chantal Provost présente le rapport annuel 2024-2025 du CCTTia JACOB aux membres. Elle explique les différents enjeux causés par le changement de structure juridique de JACOB. Les membres ont l'occasion de poser leurs questions et de présenter leurs observations.

Mme Provost reçoit des félicitations des membres pour l'ensemble du travail effectué depuis deux ans avec JACOB.

Elle répond également aux interrogations des membres concernant l'avancement des discussions en lien avec l'entente à finaliser avec le Collège John Abbott.

---

#### Résolution n° 3766

#### Rapport annuel 2024-2025 du CCTTia JACOB

Attendu que le 15 juin 2018, le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MÉES) a accordé au Collège de Bois-de-Boulogne et au Cégep John Abbott (les cégeps) le mandat de créer un centre collégial de transfert de technologie (CCTT) en intelligence artificielle;

Attendu que en janvier 2023, les cégeps ont pris la décision de changer le modèle de gouvernance du CCTT et, depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2024, en ont confié la gestion à la Direction du bureau de la recherche et de l'innovation (BRI) du Collège de Bois-de-Boulogne

Attendu que les cégeps ont établi des modalités et conditions de partenariat du CCTT à la Convention de partenariat (la Convention) renouvelée et signé le 28 octobre 2025

Attendu que le Collège de Bois-de-Boulogne agit à titre de cégep fiduciaire au nom des cégeps et qu'il a la responsabilité d'approuver notamment le rapport annuel du CCTT;

Attendu que le ministères de l'Enseignement supérieur (MES) requiert l'adoption du rapport annuel par le conseil d'administration du cégep fiduciaire;

Sur proposition de Rukmini Canape-Brunet, appuyée par Véronique Bois, il est résolu à l'unanimité,

---

**d'approuver le rapport annuel 2024-2025 du CCTTia JACOB, tel qu'il paraît au document DOC.,CA,392<sup>e</sup>,2025,2641.**

---

ADOPTÉE  
CA,392<sup>e</sup>,2025-11-12

#### 4.3.2 États financiers annuels 2024-2025 (DOC.,CA,392<sup>e</sup>,2025,2642) – *Adoption*

---

##### **Résolution n° 3767**

##### **États financiers 2024-2025 du CCTTia JACOB**

Attendu que le 15 juin 2018, le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MÉES) a accordé au Collège de Bois-de-Boulogne et au Cégep John Abbott (les cégeps) le mandat de créer un centre collégial de transfert de technologie (CCTT) en intelligence artificielle;

Attendu que en janvier 2023, les cégeps ont pris la décision de changer le modèle de gouvernance du CCTT et, depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2024, en ont confié la gestion à la Direction du bureau de la recherche et de l'innovation (BRI) du Collège de Bois-de-Boulogne

Attendu que les cégeps ont établi des modalités et conditions de partenariat du CCTT à la Convention de partenariat (la Convention) renouvelée et signée le 28 octobre 2025

Attendu que le Collège de Bois-de-Boulogne agit à titre de cégep fiduciaire au nom des cégeps et qu'il a la responsabilité d'approuver notamment les états financiers annuels du CCTT;

Attendu que le ministère de l'Enseignement supérieur (MES) requiert l'adoption des états financiers audités par le conseil d'administration du cégep fiduciaire;

Attendu que la recommandation favorable du conseil d'administration de JACOB;B;

Sur proposition de Brahim Kriaa, appuyée par Sophie Lorrain, il est résolu à l'unanimité,

---

**d'approuver les états financiers annuels 2024-2025 du CCTTia JACOB;B, tels qu'ils paraissent au document DOC.,CA,392<sup>e</sup>,2025,2642.**

---

ADOPTÉE  
CA,392<sup>e</sup>,2025-11-12

4.3.3 Plan de travail et budget annuel 2025-2026 (DOC.,CA,392<sup>e</sup>,2025,2643)  
– *Adoption*

---

**Résolution n° 3768**

**Plan de travail et budget 2025-2026  
du CCTTia JACOB;B**

Attendu que le 15 juin 2018, le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MÉES) a accordé au Collège de Bois-de-Boulogne et au Cégep John Abbott (les cégeps) le mandat de créer un centre collégial de transfert de technologie (CCTT) en intelligence artificielle;

Attendu que en janvier 2023, les cégeps ont pris la décision de changer le modèle de gouvernance du CCTT et, depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2024, en ont confié la gestion à la Direction du bureau de la recherche et de l'innovation (BRI) du Collège de Bois-de-Boulogne;

Attendu que les cégeps ont établi des modalités et conditions de partenariat du CCTT à la Convention de partenariat (la Convention) renouvelée et signée le 28 octobre 2025

Attendu que le Collège Bois-de-Boulogne agit à titre de cégep fiduciaire au nom des cégeps et qu'il a la

responsabilité d'approuver notamment le plan de travail annuel et le budget annuel de JACOB;B;

Attendu que le ministère de l'Enseignement supérieur (MES) requiert l'adoption du plan de travail et du budget annuels par le conseil d'administration du cégep fiduciaire;

Sur proposition de Houssam Alaouie, appuyée par Gabrielle Lamothe, il est résolu à l'unanimité,

---

**d'approuver le plan de travail et le budget annuel 2025-2026 du CCTTia JACOB;B, tels qu'ils paraissent au document DOC.,CA,392<sup>e</sup>,2025,2643.**

---

ADOPTÉE  
CA,392<sup>e</sup>,2025-11-12

4.4 Octroi de contrat pour l'acquisition d'une solution logicielle pour l'évaluation de l'enseignement - projet S25-16 – *Adoption*

---

**Résolution n° 3769**

**Octroi de contrat pour l'acquisition d'une solution logicielle pour l'évaluation de l'enseignement - projet S25-16**

Attendu que le Collège nécessite une solution logicielle pour l'évaluation de l'enseignement;

Attendu que le Collège a procédé à l'ouverture d'un appel d'offres sur invitation sur la base du prix le plus bas, le 12 novembre 2025;

Attendu que le contrat est d'une durée de trois ans et huit mois;

Attendu que selon les seuils d'approbation financière prévus au Règlement n°20 sur la gestion financière, le conseil d'administration doit autoriser tout achat de 200 000 \$ et plus;

Attendu que le financement de ce contrat sera prévu au budget de fonctionnement pour les années financières 2025-2026, 2026-2027 et 2027-2028;

Attendu la recommandation de la Direction des études.

Sur proposition de Sylvain Larocque,, appuyée par Houssam Alaouie, il est résolu à l'unanimité,

---

**d'octroyer le contrat, d'une durée de trois ans et huit mois, à l'entreprise Explorance inc., pour l'acquisition d'une solution logicielle pour l'évaluation de l'enseignement, dans le cadre de l'appel d'offres n°S25-16, pour un montant total de 108 315,00 \$ excluant les taxes.**

---

ADOPTÉE  
CA,392<sup>e</sup>,2025-11-12

## 5. Points de discussion

### 5.1 Rapport de la présidence du conseil

Le président prend succinctement la parole en indiquant que l'essentiel de ses activités depuis la dernière assemblée ont eu lieu dans le cadre des démarches du renouvellement de mandat de la direction générale. De plus amples explications seront donc fournies au point 6.

### 5.2 Rapport de la direction générale

Mme Pascale Sirard informe les membres du déroulement des portes ouvertes ayant eu lieu le 7 novembre dernier au Collège. Elle souligne l'apport important de l'ensemble du personnel et des étudiantes et étudiants ayant participé à cet événement à grand déploiement.

En raison d'un problème technique, M. Sylvain Larocque quitte momentanément la séance à 19 h 45. M. Houssam Alaouie, vice-président assume alors la présidence.

### 5.3 Rapport de la direction des études

Mme Provost informe les membres de la tenue, le 3 octobre dernier, de la journée des conseillères et conseillers en orientation. Cet événement a permis de présenter l'actualisation de deux programmes préuniversitaires: : Histoire et civilisation et Arts, lettres et communications, de même que deux programmes techniques : Administration et gestion et Intégration multimédia. Elle souligne que ce fut l'occasion de rappeler et de défaire certaines perceptions à l'effet que le Collège est un établissement contingenté dans tous nos programmes, ce qui n'est pas exact.

Mme Provost informe les membres quant aux demandes d'admission reçues pour l'automne 2025, soit un total de 2634 demandes. 2014 étudiantes et étudiants ont été admis, soit un taux d'admission de 76,5%. Les demandes se concentrent surtout sur le programme Science de la nature, suivi du programme Sciences humaines, et suit le programme de soins infirmiers.

Concernant l'admission pour la session d'hiver 2026 au premier tour, 561 demandes ont été reçues, dont 232 personnes étudiantes admises.

M. Larocque reprend son siège à 19 h 50.

#### 5.4 Rapport de la direction de la formation continue et des services aux entreprises

M. Simon Delamarre fait part aux membres du conseil d'administration de sa décision de quitter, au 19 décembre, son poste de directeur de la formation continue et des services aux entreprises du Collège. Il remercie chaleureusement Pascale Sirard, pour son leadership inspirant ainsi que les membres du conseil pour leur confiance et leur appui à la formation continue. En préparation de la passation de ses dossiers, il porte à l'attention des membres trois points de vigilance en lien avec les activités de la formation continue, en précisant que ceux-ci sont bien présents à l'esprit des membres de son équipe de gestion :

- Diminution des seuils d'immigration et leurs impacts potentiels sur les activités de francisation.
- Diminution des enveloppes dédiées au financement des attestations d'études collégiales.
- Fin de l'entente particulière spécifique au projet de l'Agora numérique avec le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (auparavant le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale). Cette entente, d'une envergure totale de près de 21M\$, se terminera en 2025-2026.

En conclusion, Simon Delamarre réaffirme la force de l'équipe de la formation continue ainsi que sa capacité à poursuivre l'adaptation continue de ses activités afin de répondre aux aspirations de la population étudiante adulte, faire face aux besoins des employeurs et aux réalités du marché du travail.

Mme Pascale Sirard prend la parole avec émotion afin de remercier le directeur de la formation continue et des services aux entreprises pour l'ensemble du travail accompli. Elle souligne la valeur inestimable de M. Delamarre au sein de l'équipe du Collège, agissant régulièrement à titre de leader stratégique et transformationnel. Elle indique que si le secteur de la formation continue du Collège est aussi dynamique, c'est en grande partie dû à l'implication remarquable de M. Delamarre. Son héritage vivra notamment grâce au projet de l'agora numérique.

Les membres manifestent leur grande appréciation pour M. Delamarre. Ils soulignent également la qualité significative de ses interventions au conseil d'administration et le privilège qu'ils ont eu de le côtoyer. Des remerciements et des vœux de succès lui sont adressés.

À 20h10, les membres prennent une pause.

À 20h15, les membres reprennent la séance.

## 6. Processus de renouvellement de mandat de la direction générale (huis clos) – Adoption

Le président déclare le huis clos en invitant toutes les personnes non-membres du CA de quitter ainsi que Mme Pascale Sirard, dont le renouvellement de mandat sera discuté. Il demande à Mmes Christianne Kaddis, personne-ressource du comité ainsi que Mme Landry, secrétaire générale de demeurer pour accompagner les membres.

Le président, à titre de président du comité de renouvellement, informe les membres des différents avis reçus à la suite de la décision du comité de consulter l'ensemble des parties prenantes de la communauté du Collège.

Les membres souhaitent qu'un mot de remerciement indiquant que leur avis a été pris en considération, soit adressé aux instances consultées de la part du CA.

---

| <b>Résolution n° 3770</b> | <b>Renouvellement de mandat de la direction générale du Collège de Bois-de-Boulogne</b>   |
|---------------------------|---|
| Attendu que               | lors de la 356 <sup>e</sup> assemblée du conseil, tenue le 26 avril 2021, Mme Pascale Sirard a été nommée directrice générale du Collège et s'est vu confier un mandat d'une durée de cinq ans (résolution n°3405);   |
| Attendu que               | le présent mandat de Mme Pascale Sirard, à titre de directrice générale du Collège, prendra fin le 30 juin 2026;  |
| Attendu que               | le conseil d'administration a enclenché, le 18 septembre 2025, le processus de renouvellement de mandat à la direction générale et que, par sa résolution n°3743 prise lors de sa 390 <sup>e</sup> assemblée, il a nommé les membres du comité de renouvellement du mandat de Mme Sirard; |
| Attendu                   | les objectifs de mandat de la direction générale, renouvelés par le conseil lors de la 390 <sup>e</sup> assemblée, (résolution n°3744);   |
| Attendu que               | la Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel prévoit à son article 20 que le conseil d'administration peut renouveler le mandat de la direction générale, après avoir pris l'avis de la Commission des études, pour une période d'au moins 3 ans et d'au plus 5 ans;   |
| Attendu                   | le processus de renouvellement de mandat des hors cadre prévu au Règlement déterminant certaines  |

conditions de travail des hors-cadre des collèges d'enseignement général et professionnel (R.L.R.Q. c. C-28, a.18.1) et le Règlement n° 6 sur la nomination et le renouvellement du mandat du personnel hors cadre du Collège;

Attendu les avis des instances consultées qui ont été adressées au comité de renouvellement;

Attendu l'avis de la Commission des études sur la nomination et la durée du mandat à confier;

Attendu l'appréciation du rendement de la directrice générale effectuée par le comité de renouvellement et les recommandations qui en découlent;

Sur proposition de Rukmini Canape-Brunet, appuyée par Stéphane Lévesque, il est résolu à l'unanimité,

---

**de renouveler le mandat de Mme Pascale Sirard, à titre de directrice générale du Collège de Bois-de-Boulogne, pour une durée de 5 ans se terminant le 30 juin 2031.**

---

ADOPTÉE  
CA,392<sup>e</sup>,2025-11-12

7. **Séance de huis clos** – discussion des membres du conseil sans la présence des gestionnaires et des hors-cadres

8. Clôture

Sur proposition du président, la clôture de l'assemblée est prononcée par le président d'assemblée à 21 h 1.

---

Anaïk Le Goff  
Secrétaire générale

---

Sylvain Larocque  
Président d'assemblée

**ADOPTÉ**

**Secrétariat général**

Suivi des dossiers de l'assemblée du conseil d'administration du 1<sup>er</sup> octobre 2025  
(391<sup>e</sup> assemblée régulière)

| <b>DOSSIER</b>                 | <b>ACTION PRISE</b>  |
|--------------------------------|--|
| 3.11<br>Sanctions d'études DEC | <i>La demande de sanctions a été transmise au MES le 12 juin 2025.</i>                           |
| 3.12<br>Sanctions d'études AEC | <i>Les attestations d'études collégiales ont été transmises aux étudiantes et aux étudiants.</i> |